

Melun, le 19 août 2024

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de  
Seine-et-Marne de l'INSPE  
**(Pour information)**

**Service des personnels enseignants  
DPE 1  
Bureau de la mobilité**

Affaire suivie par :  
Marie-Gabrielle MANCEL  
Tél : 01 64 41 27 22  
Mél : [mouvement.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden77@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement concernant les postes de "Conseiller pédagogique de circonscription" – Rentrée scolaire 2024/2025.**

### **Poste vacant :**

- Circonscription de l'éducation nationale de Dammartin-en-Goële (1 poste)  
Tél : 01 60 03 98 72 – courriel : [ce.0771130k@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771130k@ac-creteil.fr)

**MISSIONS** : se reporter à la fiche métier n°31 (fiche jointe).

### **I. Conditions et modalités de candidatures**

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant 1<sup>er</sup> degré titulaire du CAFIPEMF

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection dont ils relèvent **avant le 3 septembre 2024**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE1 – à l'attention de Mme MANCEL – **par mél uniquement** : [mouvement.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden77@ac-creteil.fr), **avant le 5 septembre 2024**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront reçus en entretien par l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription sur laquelle ils candidatent.

## **II. Classement des candidatures**

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

## **III. Conditions de nomination**

Le candidat retenu sera nommé pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

**PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR ITINERANT DE  
CIRCONSCRIPTION (MF ITI) TRANSFORME EN POSTE DE CPC**

**Profil de poste :**

Poste ouvert aux enseignant(e)s titulaires du CAFIPEMF.

Placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le PEMF itinérant de circonscription dont le poste est transformé en emploi de conseiller pédagogique de circonscription, est, au même titre que le CPC et le CPAIEN d'une circonscription, un expert dont la compétence est reconnue par un examen professionnel et une expérience de terrain diversifiée.

Le PEMF ITI devenu conseiller pédagogique généraliste est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education nationale dont il est un des collaborateurs directs.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur et dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration des apprentissages des élèves et par-delà du service public d'éducation.

La charge de travail est à répartir par l'IEN de la circonscription entre les 3 CPC.

Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

Le temps de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires : il doit faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

**Missions :**

Le PEMF iti devenu conseiller pédagogique de circonscription est chargé des missions suivantes :

- d'assurer l'accompagnement des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- d'aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées en s'appuyant notamment sur les éléments relatifs aux évaluations nationales,
- d'accompagner tout au long de l'année la réflexion pédagogique des enseignants concernant les savoirs relatifs aux enseignements fondamentaux.
- d'enrichir l'expertise pédagogique des équipes : présenter les documents ressources disponibles sur Eduscol, y faire référence pour concevoir les situations pédagogiques et activités les plus favorables.
- d'aider les enseignants à proposer des apprentissages progressifs et exigeants en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves.
- d'amener les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles,
- de participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAFIPEMF),
- d'assurer le suivi et l'aide aux enseignants débutants ou entrant dans le métier (contractuels, AED, EFS, T1, T2,...) en lien avec les autres formateurs concernés,
- de concourir à l'organisation et la conduite d'actions d'animation pédagogique et de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux. Elles peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles (dont l'école) et exploitent les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement,
- de contribuer à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département,
- de participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques ou nationaux.
- d'accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : contribuer et apporter une expertise au sein du pôle ressource de circonscription pour les élèves présentant des TSA.
- de participer aux groupes de travail départementaux, aux formations proposées par l'INSPE.

### **Compétences :**

La spécificité des missions à assurer exige que le candidat possède :

- Faire preuve de qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et de capacités relationnelles.
- Être capable d'animer des réunions de travail et à fédérer les différentes initiatives des équipes pédagogiques des écoles de la circonscription et des partenaires extérieurs lui seront également très utiles.
- Posséder une bonne connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans tous les champs disciplinaires à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire.

### **Compétences générales attendues**

- aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles, capacité à travailler en équipe,
- connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.
- des compétences en informatique (bureautique, présentation et élaboration de documents papier ou multimédia, gestion d'un site Internet).
- des capacités de synthèse et des aptitudes rédactionnelles.